

«Soyez positifs !»

1500 amendements ont été déposés sur le projet de loi adopté en première lecture au Sénat le 29 mai dernier. Autant dire que sur un point tout le monde est d'accord : le texte proposé va être modifié. Reste à savoir dans quel sens. Un sujet qui a servi de plat de résistance à la dernière session de la chambre d'Agriculture.



De gauche à droite : Marc Girodo, DDT, Philippe Derumigny, Préfet de l'Indre, Robert Chaze, président de la Chambre d'Agriculture et Marie-France Lheritier, directrice

Les attentes du monde agricole à travers la LMAP sont importantes ; à la hauteur du sentiment qu'évoquera Robert Chaze dans son intervention, celui d'être dans «une impasse sans perspective». «Ce sentiment, chaque paysan, chaque acteur du monde rural de ce département le ressent. C'est donc tout légitimement que nous nous tournons vers les législateurs de ce pays pour qu'ils élaborent une loi à la hauteur des enjeux». Deux législateurs, les grands «témoins» du jour, étaient présents ce 21 juin à la session consulaire : Nicolas Forissier, député-maire de la Châtre et Jean-Paul Chanteguet, son homologue du Blanc. Deux législateurs venus expliquer cette LMAP et écouter les attentes et appréhensions des uns et des autres. D'emblée Nicolas Forissier placera les agriculteurs devant leurs responsabilités : «soyez positifs ! ; ne disons pas que cette loi ne servira à rien, elle sera ce que l'on en fera !». Un «on» qu'il veut participatif tout en reconnaissant que ladite loi ne répondra pas aux attentes de «tout le monde», ne serait-ce qu'au regard des désac-

cords de la profession elle-même sur de nombreux points...

Contractualisation

Dans l'assemblée présente, nombreux sont ceux qui s'inquiètent des contours de la contractualisation. A l'image de Patrice Bergère, aviculteur, membre associé de la Chambre d'Agriculture et ardent défenseur de la liberté de contractualisation, qui s'interroge sur la capacité véritable de négociation et les possibilités laissées aux agriculteurs de peser face à de grands groupes, qu'ils soient agro-alimentaires ou commerciaux. Dans le même ordre d'idée, Hervé Coupeau, élu consulaire, évoquera le Canadian Board Milk, système de régulation de quotas qui permet aux producteurs de participer au marché ; «la loi permettra-t-elle d'avoir un Board Milk français ? Aujourd'hui quand les agriculteurs s'associent, nous sommes attaqués de toutes parts !».

Bruno Tardieu, second vice président de la Chambre d'Agriculture, posera quant à lui la

question de la durée du contrat, difficile à appréhender sur des cycles de production longs comme c'est le cas en élevage ; «pour bien contractualiser, insiste-t-il, il faut avoir les moyens de négocier les contrats...». C'est sans doute là où le bât blesse. En productions végétales le problème est un peu différent, des exemples de contractualisations réussies existent même comme l'expliquera Bernard De Verneuil avec la filière diestier ou le producteur a gardé toute sa place. Attention cependant à ce que accès aux aides et contractualisation ne soient pas liés prévient Patrice Bergère qui demande par ailleurs que les contrats soient indexés aux coûts de productions des agriculteurs. «Les contrats, c'est très bien» renchérit Mathieu Jeanneau, élu de la chambre consulaire, «mais on ne nous les propose jamais quand ça va bien !». Et ce dernier de prendre l'exemple de l'orge qu'on l'invite à contractualiser sur trois ans «parce qu'il ne vaut rien aujourd'hui !». Au-delà, il pose le problème de la concurrence avec les autres pays, y compris européens et replace dans ce contexte l'idée d'une «TVA sociale».

«Une sécurité supplémentaire»

«Le contrat doit être une sécurité supplémentaire plutôt qu'un élément d'enfermement. Nous sommes dans un «encadrement» très souple. Mais tout cela ne peut se faire que si l'on rassemble des producteurs jusqu'ici trop atomisés. Cela pose le problème des interprofessions qu'il faut réorganiser» commente Nicolas Forissier. Réorganiser les filières ? Banco souligne Mathieu Jeanneau, «à condition qu'elles ne le fassent pas dans le but de

s'auto-entretenir !» ; parmi les propositions qu'il formulera on trouvera notamment «l'indexation des salaires des directeurs sur les prix payés aux producteurs». Au-delà du clin d'œil, une incompréhension qui revient souvent dans les propos d'agriculteurs souvent durement touchés par la crise.

Dans ce contexte Jean Paul Chanteguet s'interrogera sur la question du transfert de propriété et de l'avenir des groupements et associations de producteurs, les premiers à vocation commerciale les second non. Sur la question du transfert de propriété la profession apparaît divisée. Jean-Paul Chanteguet s'attardera ensuite sur le problème de l'artificialisation des terres agricoles (l'équivalent d'un département tous les dix ans) et insistera sur les dispositions pré-

vues sur le sujet dans le cadre de la LMAP ; on pensera en particulier à la taxe sur les plus-values foncières annoncée dans l'article 13. Derrière ses propos, comme derrière ceux de Nicolas Forissier : la volonté affichée de préserver les terres agricoles productives. Reste ensuite l'affectation du bénéfice de cette taxe ; sur le sujet, tout le monde s'accorde pour appuyer le fait qu'elle serve à l'installation des jeunes.

La balle est désormais dans le camp des députés. Chacun espère qu'ils auront bien compris toutes les ambiguïtés d'un projet de loi aux contours encore trop mal définis. Si l'objectif de la LMAP est ambitieux sur le papier, les attentes sont grandes sur le terrain. Attention aux déceptions...

Daniel Saliou



Nicolas Forissier, député-maire de La Châtre.

LMAP

Les grandes lignes

C'est à Marc Girodo, directeur de la DDT de l'Indre qu'est revenue la tâche de présenter dans ses grandes lignes le projet de loi de modernisation de l'agriculture. Petit tour d'horizon

La LMAP a été motivée par quelques grands principes : répondre au défi alimentaire par le maintien d'une agriculture productive, permettre aux exploitations agricoles de s'adapter aux contraintes d'un marché de plus en plus instable, en respectant les exigences de qualité et de respect de l'environnement qui caractérisent les modèles agricoles français et européen. Les problématiques sous-jacentes sont de trois ordres : défendre un certain «modèle» alimentaire à la française, redonner de la compétitivité à l'agriculture française et enfin donner du sens à la notion de développement durable.

Une boîte à outils

Première grande orientation : la LMAP renforce la filiation entre production agricole et alimentation. Dans ce registre, les initiateurs de la loi entendent s'intéresser à la qualité nutritionnelle et restauration scolaire et hospitalière, à la gestion de l'aide alimentaire/politique de stockage mais également à tout l'environnement phyto-vétérinaire.

Seconde orientation : le travail autour de la compétitivité de l'agriculture française. Un cadre dans lequel on trouvera entre autres les outils de régulation des marchés, le cœur du dispositif, que sont les contrats écrits et autres initiatives interprofessionnelles ou décrets ; dans le même registre on peut évoquer l'observatoire de la formation des prix et des marges, la redéfinition des missions des interprofessions ou des organisations de producteurs. Parallèlement à cela ont également été évoquées quelques mesures spécifiques telles qu'un fonds national de gestion des risques, le paiement anticipé des cotisations sociales (les bonnes années) ou encore la concrétisation du statut d'agriculteur/entrepreneur.

Troisième orientation : inscrire l'agriculture dans un développement durable ; au cœur du débat ici : la préservation du foncier agricole avec toutes les questions qui en découlent comme la place du photovoltaïque ou la création d'une taxe sur la cession de terrain nu.

La discussion du projet de loi en séance publique est prévue



Jean-Paul Chanteguet, député-maire du Blanc.